

21009h1

Jean-Claude D E S S E N N E

Avocat au Barreau
Ancien Conseil Juridique, Fiscal,
et en droit des sociétés

Commissaire aux Comptes

69, Boulevard Watteau
59300 Valenciennes

Téléphone : 03.27.46.54.55

Télécopie : 03.27.29.63.85

E-Mail : jc.dessenne.cac@wanadoo.fr

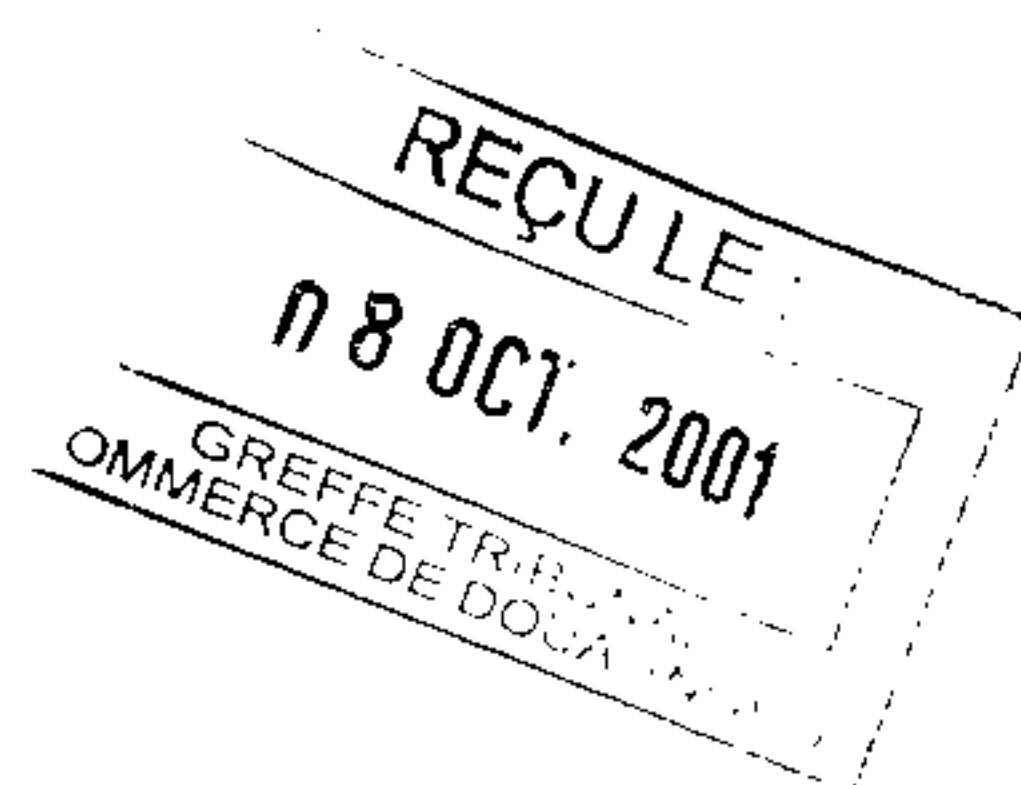
N /Ref : JCD/gh

« **REVCO** »

Sarl au capital de 40.000 €

Siège social à 59500 DOUAI
93, rue de Roubaix

R.C.S. DOUAI B 333.591.956.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Monsieur,

En application des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le présent rapport concernant la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Par décision prise en date du 14 septembre 2001, vous avez bien voulu solliciter ma nomination en qualité de Commissaire à la transformation aux fins d'examiner la situation de la société et de vérifier les éléments composant l'actif au moment de la transformation ainsi que les éventuels avantages particuliers stipulés dans le cadre de cette transformation.

Mes diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a small flourish.

Les conclusions de ce rapport résultent de l'examen des comptes annuels arrêtés par votre société à la date du 31 décembre 2000. Votre gérance a confirmé qu'aucun élément important de nature à avoir une influence négative sur les comptes, c'est-à-dire sur l'actif social ainsi que sur la situation nette telle qu'apparaissant au 31 décembre 2000, n'était intervenu depuis cette date.

Pour l'accomplissement de ma mission, j'ai eu toutes possibilités de consulter les documents arrêtés au 31 décembre 2000 :

- Etats financiers,
- Grand livre de comptes,
- Inventaire des immobilisations,
- Bilan, compte de résultat et l'annexe.

Mes démarches, pour l'établissement du présent rapport, ont été les suivantes :

⇒ Analyse de toutes les pièces comptables et juridiques que j'ai estimé nécessaire de consulter dans le cadre de ma mission.

J'ai eu communication des divers documents juridiques et comptables afférents à la période du 1^{er} janvier 2001 au 15 septembre 2001.

La situation nette de votre société s'élevait, après l'assemblée du 30 juin 2001 sur l'approbation des comptes de l'exercice 2000 et affectation du résultat, à 284.453 frs, savoir :

▪ Capital social.....	150.870 frs	(23.000 €)
▪ Réserve légale	15.087 frs	
▪ Réserve spéciale correspondant au bénéfice imposable au taux de 19 %.....	49.628 frs	
▪ Autres réserves.....	43.991 frs	
▪ Report à nouveau.....	24.877 frs	

Total.....	284.453 frs	

Après l'assemblée du 14 septembre 2001 décidant de porter le capital social à 40.000 €, la répartition des capitaux propres était la suivante :

▪ Capital social.....	262.383 frs	(40.000 €)
▪ Réserve légale	15.087 frs	
▪ Report à nouveau.....	6.983 frs	

	284.453 frs	

o o C J

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je n'ai pas non plus d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A ma connaissance, aucun avantage particulier n'a été stipulé.

° °
°

Et j'ai clos le présent rapport.
Fait à VALENCIENNES,
L'AN DEUX MILLE UN,
Le 21 septembre.



J'ai vérifié la conformité

[Signature]